



Françoise Grossetête



Compte-rendu de session plénière du Parlement – octobre | 2016

Le fait de la semaine

Le nouveau corps européen de gardes côtes et gardes-frontières est entré en service jeudi 6 octobre, marquant un durcissement de la politique migratoire européenne.

Longtemps réclamé par le Parlement européen, ce nouveau corps doit permettre de faire appel rapidement à une réserve de 1.500 hommes, provenant des forces nationales, en cas d'afflux massif de migrants à l'une des frontières extérieures de l'Union. Le service a été inauguré à la frontière entre la Bulgarie et la Turquie, où près de 200 hommes devraient être déployés.

Pour Françoise Grossetête, cette nouvelle Agence n'est évidemment pas une « solution miracle » mais elle est « un premier pas important vers un meilleur contrôle des frontières extérieures de l'Europe ».

Ratification des accords de Paris suite à la COP21

Un an après le sommet de la COP21, le Parlement européen a approuvé, mardi 4 octobre, l'accord de Paris à une très large majorité (610 voix pour, 38 contre), en présence notamment de M. Ban Ki-Moon, l'actuel Secrétaire général de l'ONU qui quittera bientôt ses fonctions.

Après les États-Unis, la Chine et l'Inde, principaux pollueurs de la planète, l'Union européenne, par sa ratification, permettra l'entrée en vigueur de cet accord le 7 novembre prochain, à l'ouverture de la COP22 qui se tiendra à Marrakech. Il fallait effectivement au moins 55 pays émettant ensemble 55 % des émissions globales pour que l'accord puisse être appliqué.

« La mise en œuvre de chacune des contributions nationales doit être suivie d'effets concrets. Nous connaissons les effets du changement climatique sur les migrations, la sécurité alimentaire, l'accès aux ressources, l'eau et l'énergie, la propagation des épidémies et l'instabilité sociale et économique. Il est donc fondamental que le suivi de la question du changement climatique implique tous les acteurs, publics ou privés » a réagi la députée européenne.

« L'Union européenne doit maintenir des mesures appropriées et proportionnées pour garantir la compétitivité de son industrie tant que des conditions de concurrence équitables ne sont pas atteintes et prévenir, le cas échéant, les délocalisations. C'est pourquoi il est urgent que l'accord de Paris soit respecté. Notre diplomatie climatique européenne doit continuer en ce sens ! » a ajouté Françoise Grossetête.

Calais : les chauffeurs routiers menacés

Mardi 4 octobre s'est tenu en session plénière un débat sur la situation à Calais, et plus particulièrement sur les menaces pesant sur les chauffeurs routiers, régulièrement pris à parti par des migrants désespérés qui tentent de rejoindre la Grande-Bretagne.

Rappelant la violence à laquelle est aujourd'hui livrée la « jungle » de Calais, Françoise Grossetête a dénoncé l'incapacité du gouvernement français à trouver une solution durable au problème.

Elle s'est également emportée contre la construction d'un mur, financé par les britanniques, et selon elle « véritable écran de fumée, destiné à protéger le Royaume-Uni, qui détourne le regard et qui n'a jamais su assumer ses responsabilités dans ce dossier. »

« Quel terrible aveu d'impuissance, lorsque l'on voit partout en Europe se dresser à nouveau des murs ! Dans ces conditions, les accords du Touquet doivent être renégociés ! » a-t-elle par ailleurs déclaré.

Rendant hommage au courage et au sens des responsabilités des calaisiens et de leur Maire, Natacha Bouchart, la députée européenne a appelé à faire une juste distinction entre les prétendants à l'asile « que nous avons le devoir d'accueillir dans la dignité » et les migrants dits économiques « à qui nous ne pouvons pas offrir ce qu'ils cherchent et qui doivent être expulsés ».

Le chiffre de la semaine

42. C'est le nombre d'Indications Géographiques Protégées (IGP) françaises qui seront reconnues dans le cadre de l'accord commercial UE-Canada (dit CETA). Une reconnaissance qui permettra de protéger nos terroirs, et notamment de nombreux fromages français, aujourd'hui dépourvus de toute protection contre les copies ou les fausses appellations.

« La sortie de crise n'est pas dans le chacun pour soi mais bien dans une solution européenne, à travers une politique migratoire commune et un meilleur contrôle de nos frontières extérieures. » a conclu la députée.

Un Pass InterRail européen pour la jeunesse

À l'initiative du Groupe PPE et de son Président, Manfred Weber, les députés européens ont débattu mardi 4 octobre d'une nouvelle proposition visant à offrir à tous les jeunes de 18 ans un billet de train *InterRail* leur permettant de découvrir le continent européen pendant un mois.

La Commission devrait bientôt conduire une étude de coûts à ce sujet. « Je salue cette initiative qui vise à investir dans la nouvelle génération pour qu'elle puisse donner un nouvel élan à l'esprit européen et promouvoir une Europe concrète et ouverte sur le monde » a déclaré Françoise Grossetête.

Retrouvez toutes mes actualités sur
www.francoise-grossetete.eu



Françoise Grossetête

1^{ère} Vice-Présidente du groupe du
Parti Populaire Européen

Députée européenne Les
Républicains Rhône-Alpes, PACA,
Corse

Secrétaire nationale à l'Europe LR

Contactez votre députée

Par courrier

Parlement Européen
60, rue Wiertz
1047 Bruxelles

Fédération Les Républicains du Rhône
48, avenue de Saxe
69006 Lyon

Par téléphone ou fax

Tél. : +3222845952
Fax : +3222849952

Par e-mail

francoise.grossetete@europarl.europa.eu

